3573

N°...../MSHP/CAB/2026

Conakry, le.....

13 NOV 2026

# Avis d'Appel d'Offres Restreint

## AAOR N°07/PRMP/CAB/MSHP/2026

**Objet :** *Le recrutement d'une ONG pour la réalisation des activités de communication et de mobilisation sociale en faveur du don volontaire et non rémunère de sang dans les régions de Kankan et de N'zérékoré à travers le projet d'appui au secteur de la sante.*

**Mesdames et Messieurs,**

Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique a sollicité et obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer, le recrutement d'une ONG pour la réalisation des activités de communication et de mobilisation sociale en faveur du don volontaire et non rémunère de sang dans les régions de Kankan et de N'zérékoré à travers le Projet d'Appui au Secteur de la Santé (PASS) au compte du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

Dans le cadre de l'exécution dudit marché, sous financement du Budget National de Développement (BND), j'ai l'honneur de vous inviter à prendre part à un Appel d'Offres Restreint sous pli fermé, pour le recrutement d'une ONG pour la réalisation des activités de communication et de mobilisation sociale en faveur du don volontaire et non rémunère de sang dans les régions de Kankan et de N'zérékoré.

Le délai de prestation est de huit (08) mois dans les régions de Kankan et de N'zérékoré.

La présente lettre d'invitation a été adressée aux candidats inscrits sur la liste restreinte, dont les noms figurent ci-après :

| N° | ONG |
|---|---|
| 1 | SANTE PLUS ORGANISATION |
| 2 | ACTION TRAIT D'UNION JEUNESSE GUINEE |
| 3 | ONG CAM |
| 4 | UNION POUR LE DEVELOPPEMENT INTEGRE |
| 5 | VISION SANS FRONTIÈRE |

La passation de marché sera conduite par voie d'Appel d'Offres Restreint tel que défini à l'article 28 du code des marchés publics.

Les candidats intéressés peuvent obtenir un jeu complet du dossier d'Appel d'Offres Restreint qui peut être retiré contre un reçu de paiement d'une somme forfaitaire non remboursable de trois millions (3 000 000 GNF) francs guinéens. Les paiements seront effectués à la Banque Centrale de la République de Guinée comme suit :

- ✓ 50% au compte N°41 110 71 « Receveur Central du Trésor »
- ✓ 30% au compte N°2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG
- ✓ 20% au compte de l'Autorité contractante

Une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché sera prise en charge par l'Attributaire de marché conformément aux dispositions de l'article 41 du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 07 Août 2020.

Les frais d'immatriculation du contrat de 0,3% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) conformément aux dispositions de l'arrêté A/2023/1015/MEF/CAB/SGG du 23 Mars 2023, portant attributions, organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics.

Les offres doivent être rédigées en langue française et devrons être déposées en quatre (4) exemplaires dont une (1) copie originale et trois (3) copies au Service Passation des Marchés Publics du Ministère de la santé et de l'Hygiène Publique, nouveau siège au 2ème étage à gauche, commune de kaloum au plus tard le ..16./..12../ **2026 à 10 heures 00 mn** et la séance d'ouverture des plis aura lieu à **10 heures 30 mn** le même jour dans la salle de conférence du Ministère de la Santé et de l'hygiène Publique.

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission égale à **1,5%** du montant de l'offre en francs guinéens pour chaque lot et demeurera valide pendant vingt-huit (28) jours après l'expiration de la durée de validité de l'offre de **120 jours.**

Les candidats resteront engagés par leurs offres pendant une période de **120 jours** à compter de la date limite de dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.

Les offres seront ouvertes en présence d'un représentant de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis, les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les exigences en matière de qualification sont les suivantes : *voir le dossier d'appel d'offres Restreint pour plus d'informations consulter les TDRs.*

Une version électronique de l'offre technique (scanné PDF) et financière (sous forma Excel et scanné PDF) sur clé USB (bordereau des prix unitaires).

Veuillez croire, **Mesdames et Messieurs**, en l'expression de mes salutations distinguées.

Ministère de la Sante et de L'Hygiene Publique
N°057578
Le Ministre
RG Guinée

**Madame Khaïté SALL**

Kaloum - Almamya, Conakry, République de Guinée
BP : 585 - Tél : 622 97 01 86 - Email : contact@sante.gov.gn
Site web :www.sante.gov.gn

Guinée
www.guinee.gn

Toute falsification ou contrefaçon sera punie de 5 à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 50 000 000GNF à 150 000 000GNF